

Justice

Affaire des Pieux au mont Blanc : Christophe Profit fait appel

B.S. - 08 juin 2023 à 18:35 | mis à jour le 08 juin 2023 à 18:36 - Temps de lecture : 1 min



L'avocat Laurent Thouvenot assiste l'alpiniste Christophe Profit dans cette procédure. Photo Le DL /B.S.

CHRISTOPHE PROFIT FAIT APPEL DE SA CONDAMNATION DANS L'AFFAIRE DES PIEUX

<https://alpinemag.fr/author/thomas-pueyo/>THOMAS PUEYO (<https://alpinemag.fr/author/thomas-pueyo/>) · 6 JUIN 2023

Condamné à une amende de 600 euros pour le vol de deux pieux en territoire français – et non plus quatre – sur la voie normale du mont Blanc l'été dernier, Christophe Profit n'arrête pas la bataille judiciaire et va faire appel.

C'est un jugement de Salomon qu'a rendu le tribunal judiciaire de Bonneville ce lundi 5 juin 2023. Pour avoir ôté les quatre pieux d'amarrage l'été dernier, installés sur la voie normale du mont Blanc à cause d'une nouvelle crevasse, **Christophe Profit** a seulement été condamné sur le vol de deux d'entre eux. Il écope ainsi d'une amende de 600 euros.

C'était la somme initialement proposée par la justice, lorsque cette dernière proposait un arrangement afin d'éviter un procès, moyennant la reconnaissance de son tort par Profit, ce que le célèbre guide chamoniard avait refusé. Pour avoir tous les tenants et aboutissants du procès, nous vous invitons à [relire notre reportage \(https://alpinemag.fr/christophe-profit-barre-tribunal-correctionnel-bonneville-pieux-mont-blanc/\)](https://alpinemag.fr/christophe-profit-barre-tribunal-correctionnel-bonneville-pieux-mont-blanc/) réalisé en avril.



(<https://alpinemag.fr/wp-content/uploads/2022/09/ThomasPueyo-08403-scaled.jpg.webp>)

Christophe Profit et son avocat, Me Thouvenot, lors de l'audience en avril dernier. ©Thomas Pueyo